ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

		1 El 55 1 O O R 2023 (17 27 1)	
Commission			
Gouvernement			
Adopté			
		AMENDEMENT	N º 3154
		présenté par M. Christophe	
		ARTICLE 36	
I. – À la première phrase de l'alinéa 30, après le mot :			
« Lorsque, »,			
insérer le mot :			
« pour ».			
II. – En conséque	ence, à la mêm	e phrase, substituer à la première occurrence du mot	:
« des »			
les mots:			
« de plusieurs »			
III. – En conséque	ence, à ladite j	phrase, substituer aux mots :	
« de ces nouvelle	s dispositions	»	
la référence :			
« du même 3° ».			

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.